

PAR COURRIEL

Québec, le 9 décembre 2020

Madame Marie-Philippe Coté  
Ville de Fermont  
mpcote@caniapiscau.ca

**Objet : Projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus miniers et des  
stériles à la mine de fer du lac Bloom – DQ17 – Questions complémentaires**

---

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet des questions que vous trouverez en annexe.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici **le 11 décembre à 9 h** prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rachel Sebareme  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

1. Veuillez définir les limites urbaines actuelles de la ville de Fermont sur une carte.
2. Veuillez définir le concept de « voisinage » comme mentionné dans le règlement 303 relatif aux nuisances.
3. Est-ce que les résidents du lac Daigle font partie du voisinage (au sens du règlement 303) de la mine de fer du lac Bloom ?
4. Est-ce que les résidents du lac Daigle seraient protégés par le règlement 303 relatif aux nuisances dans le cas où :
  - a. Ils seraient incommodés par du bruit provenant des travaux effectués sur le bail minier ?
  - b. Ils seraient incommodés par des poussières provenant du terrain de la mine du lac Bloom ?
5. Est-ce qu'une surveillance est faite pour l'application du règlement 303 relatif aux nuisances, ou la ville de Fermont attend plutôt des plaintes de résidents pour l'appliquer ?
6. Veuillez fournir l'historique des plaintes (depuis 2008) relatives aux nuisances sonores et aux épisodes de poussières provenant des sites miniers de la région, le cas échéant.